

92 109

C o m m u n i q u é .

Dans sa séance du 20 août 1948, le Conseil fédéral, se basant sur l'arrêté fédéral du 14 octobre 1933 concernant les mesures de défense économique contre l'étranger, modifié le 22 juin 1939, a pris un arrêté relatif au service des paiements entre la Suisse et la Roumanie.

En vertu de cet arrêté, qui complète l'arrêté précédent du Conseil fédéral du 12 juillet 1946, tous les paiements à effectuer de Suisse en Roumanie devront être acquittés auprès de la Banque Nationale Suisse. De plus, les ordres de disposer de valeurs roumaines se trouvant en Suisse, de quelque nature qu'elles soient, ne pourront s'exécuter qu'avec l'autorisation de l'Office suisse de compensation.

Cette mesure, qui a un caractère exceptionnel et provisoire, s'est avérée nécessaire pour la défense des intérêts suisses, gravement lésés en Roumanie. Depuis un certain temps, en effet, les autorités roumaines n'ont fait aucun effort pour régler les questions de nature économique pendantes entre les deux pays. De même, les représentations de la Légation de Suisse à Bucarest auprès du Gouvernement roumain, à la suite des prescriptions roumaines sur les nationalisations, sont demeurées sans réponse. Enfin, le Gouvernement roumain, auquel certaines facilités avaient été accordées dans le cadre de l'accord commercial, conclu entre la Roumanie et la Suisse le 22 juin 1946, à condition qu'il s'engageât à envoyer à Berne, dans les deux premières semaines d'août, une délégation munie des pouvoirs nécessaires pour liquider toutes les questions de nature économique, n'a pas donné suite à la promesse écrite qu'il avait adressée à ce sujet à la Division du Commerce du Département fédéral de l'Economie publique par l'entremise de sa Légation à Berne.

Devant la carence des autorités roumaines, le Gouvernement suisse s'est donc vu contraint de prendre une mesure qui a un caractère conservatoire avant tout et qui sera rapportée aussitôt qu'un accord aura pu être conclu entre les deux pays au sujet des difficultés d'ordre économique grevant les intérêts suisses en Roumanie.

20 août 1948

